

Séance publique du 4 février 2002

Délibération n° 2002-0463

commission principale :

objet : **Election du 37° vice-président de la communauté urbaine de Lyon - Procès-verbal**

service : Direction générale - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le vice-président Meyer, élu vice-président le 27 avril 2001, a démissionné. Monsieur le préfet du Rhône a accepté cette démission des fonctions de vice-président. En conséquence, le conseil de Communauté doit procéder à l'élection d'un 37° vice-président.

Convoqué le 25 janvier 2002, il s'est réuni le 4 février 2002 à 18 heures et, conformément aux dispositions des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales et à sa délivération du Conseil n° 2001-0002, a procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret.

153 conseillers étaient présents.

Mesdames Marquaille, Decieux et messieurs Julien-Laferrière et Guétaz ont été désignés comme scrutateurs.

ELECTION DU TRENTE-SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Le président a ouvert le scrutin.

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

S'est déclarée candidate :

- madame Annie Guillemot.

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	136
- à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	41
- suffrages exprimés	95
- majorité absolue	48

Ont obtenu :

- madame Guillemot	66
- madame Spitéri	4
- monsieur Imbert	5
- monsieur Marquerol	2
- monsieur Desseigne	4
- madame Guillaume	1
- monsieur Millon	5
- monsieur Turcas	1
- monsieur Dubernard	1
- monsieur Barthélemy	1
- madame Fayle	1
- madame Nachury	1
- monsieur Meyer	1
- madame Bertrix	2

Madame Annie Guillemot ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée trente-septième vice-présidente du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier

Vu le résultat des scrutins ;

DELIBERE

Proclame en tant que :

37° vice-présidente madame Annie Guillemot

et la déclare installée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,